

Nouméa, le 14/10/04

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 14 OCTOBRE 2004

Le gouvernement, réuni le 14 octobre 2004, a examiné, outre des sujets purement techniques, les projets d'arrêtés suivants :

La formation professionnelle continue : promouvoir l'emploi local et accompagner le développement économique

Dans le cadre de la programmation 2004 de la formation professionnelle continue et afin de mieux répondre aux besoins de l'économie calédonienne, favoriser l'accès aux formations, et former pour l'emploi, le gouvernement propose :

- D'ouvrir deux stages du Centre de Formation des Professions de Santé Valentine Buillon et de l'EFTPA à un nombre de stagiaires légèrement supérieur à celui prévu en début d'année et d'ajuster la répartition des stagiaires d'ECOTEL entre les différentes sections
- D'agréer trois nouvelles formations qualifiantes dans le secteur de :
la réglementation douanière (Chambre de Commerce et de l'Industrie : CCI),
la navigation lagonaire (l'Ecole des Métiers de la Mer : EMM),
et de l'installation des équipements sanitaires (Etablissement Territorial de Formation professionnelle des Adultes : ETFPA).

L'agrément à ces stages permet tout à la fois leur financement ainsi que la prise en charge des stagiaires sur le fonds de concours pour la formation professionnelle continue et sur le chapitre des mesures d'accès à la formation professionnelle continue.

Nouvelles désignations des membres du Comité des Finances Locales

Le mandat des représentants des communes au comité des finances locales étant aujourd'hui expiré, le gouvernement a procédé à de nouvelles désignations sur proposition des deux associations de maires :

Pour l'association française des maires de Nouvelle-Calédonie :

Monsieur Jean LEQUES, titulaire, maire de la commune de Nouméa
Monsieur Gaël YANNO, suppléant, maire de la commune de Nouméa
Madame Ghislaine ARLIE, titulaire, maire de la commune de Farino
Monsieur François BURCK, suppléant, maire de la commune de Moindou

Pour l'association des maires de la Nouvelle-Calédonie :

Monsieur Adolphe DIGOUE, titulaire, maire de la commune de Yaté
Monsieur Karaïmïa MEREATU, suppléant, maire de la commune de Kouaoua
Monsieur Gilbert TYUIENON, titulaire, maire de la commune de Canala
Monsieur Jean NAOUNA, suppléant, maire de la commune de Pouembout

Qu'est ce que le comité des finances locales ?

Le comité des finances locales, composé de représentants de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et des communes, est consulté par le gouvernement sur tout projet ou proposition de loi de pays ou de délibération du congrès relatif aux relations financières entre la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes de Nouvelle-Calédonie.

Prony Energie : le gouvernement propose au Congrès d'autoriser la construction d'une centrale à charbon de 100 mégawats

Le montant global de l'investissement est estimé à 34 milliards FCFP et il devrait générer 461 emplois directs durant la période de construction et 45 emplois pour l'exploitation de la centrale. En outre, par rapport au projet de 2002, la société Prony Energies a indiqué que le nouveau calendrier de réalisation permettrait d'optimiser les retombées locales en matière d'emploi, principalement pendant la période de construction.

La première tranche permettra de répondre aux besoins urgents de production du service public et assurera par la suite la sécurité d'alimentation de l'usine Goro Nickel, en mutualisant plus largement les risques de survenance d'une panne et en assurant une meilleure gestion de la maintenance technique.